Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le 22/04/2025
ID : 074-247400682-20250408-2025_056-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-CHABLAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2025-056

OBJET :
Budget annexe SPANC
Approbation du compte de gestion 2024

L'an deux mil vingt-cinq, le 8 avril, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Morzine, sous la présidence de Madame Yannick TRABICHET.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 2 avril 2025

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, VERNET Josette, LEFANT Myriam, MARTEL Mireille, TRABICHET Yannick et MUFFAT Sophie.
MM. BERGER Jean-François, FOURNET Bernard, BÉARD Patrick, VINET Philippe, GIROD Jean-Marc, VUATTOUX Rémy, MUFFAT Jean-François, MENOUD Jean-François, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :.....**24**
pour :.....**24**
contre :.....**00**
abstention :.....**00**

Procurations ont été données :
- par M. MUTILLOD Christophe à M. BERGER Jean-François,
- par M. CHALENCON William à M. MUFFAT Jean-François,
- par Mme VERMANT Rebecca à M. VINET Philippe,
- par M. VUAGNOUX Jean-Louis à M. MENOUD Jean-François,
- par Mme BERNAZ Célia à M. LOMBARD Gérald,
- par M. DEGENEVE Alain à M. VUATTOUX Rémy,
- par M. TOURNIER Henri-Victor à Mme TRABICHET Yannick.

M. LOMBARD Gérald a été élu secrétaire de séance.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024,

Considérant que toutes les opérations ont été normalement effectuées,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **à l'unanimité,**
- **déclare** que le compte de gestion du budget annexe « Service Public d'Assainissement Non Collectif », dressé pour l'exercice 2024 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Reçu en Préfecture
Le : .....
Publié ou notifié
Le : .....

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

La Présidente
Yannick TRABICHET

Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-CHABLAIS

Publié le : 05/08/2025 12:24 (Europe/Paris)
Collectivité : CC du Haut-Chablais
https://epci.intramuros.org/haut-chablais/documents_administratifs/37262